

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 12

Artikel: L'évêque de Lausanne : François Prévot de Virieu
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE FRANÇOIS PRÉVOT DE VIRIEU



Il y a quelque temps, notre attention fut attirée par le sigillographe distingué qu'est M. Galbreath sur cette coïncidence curieuse que les armoiries reproduites sur le sceau de l'évêque de Lausanne François de Montfalcon (1347 - 1354), sont les mêmes que celles des Virieu, soit d'azur à trois vires d'argent, brisé d'un lambel.

Cette découverte nous a conduit à réunir ce que nous connaissons de cet évêque. Tout d'abord, nous avons pu constater que son nom de famille est resté inconnu jusqu'au milieu du XVIII^{me} siècle. Dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, paru à Lausanne en 1707¹, le scrupuleux Abram Ruchat dit de l'évêque François qu'il n'a pu trouver le nom de sa maison. En revanche, dans son *Catalogue des évêques de Lausanne*, publié à Fribourg en 1856², le non moins sévère abbé Gremaud considère le nom de Montfalcon comme établi. Si bien établi que trois ans plus tard, annotant les *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne* du P. Schmitt³, il ne songe pas à en prouver la légitimité. C'est qu'entre deux avait été écrit vers 1789 un ouvrage qui n'a pas été imprimé, mais qui n'en a pas moins fait autorité : la *Lausanna Christiana* de Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, évêque de Lausanne lui-même. Dans ce manuscrit⁴,

¹ L'édition de 1836, annotée par F. de Gingins, admet le nom de Montfalcon.

² Dans le *Mémorial de Fribourg*, t. III, p. 369. L'auteur reproduit auparavant une liste d'évêques de Lausanne, rédigée au XV^{me} siècle, et qui ne connaît que le prénom de François.

³ Fribourg, 1859, t. II, p. 110 - 115.

⁴ Nous avons utilisé les deux copies qui se trouvent à la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne, H 55 et H 56.

l'auteur dit qu'à la mort de l'évêque Geoffroi, le pape Clément VI nomma en 1347 François, « que D. Leuw donne comme étant de la famille de Montfalcon ». C'est sur la foi de Mgr de Lenzbourg que les historiens postérieurs ont attribué l'évêque François à la famille de Montfalcon. Quant à D. Leuw, il doit s'agir de l'historien Leu qui, en 1756, dans son *Lexicon helveticum*¹, donne une liste des évêques de Lausanne avec le nom de François de Montfalcon, mais sans aucune référence. Cette mention n'a pas été retenue par l'abbé Besson qui, publiant en 1756 son *Mémoire pour l'histoire ecclésiastique*², mentionne l'évêque François sans indiquer de nom de famille. Comme Leu n'avait pas étudié personnellement l'histoire lausannoise, il a dû avoir un informateur à Lausanne ou à Fribourg, mais celui-ci est inconnu. Ce n'est en tout cas pas Loys de Bochat, dont l'exemplaire annoté de l'*Abrégé* de Ruchat ne fait aucune allusion aux Montfalcon³.

* * *

Au surplus, l'origine de cette appellation est d'un intérêt secondaire, car l'erreur est évidente. Aucun document contemporain de l'évêque François ne donne son nom de famille, sauf un, demeuré ignoré jusqu'ici, et qui prouve précisément l'erreur. Pour établir le véritable nom de ce prélat, il faut recourir à des actes que l'abbé Gremaud ne pouvait connaître.

Tout d'abord, se basant sur les registres du Vatican, le P. Eubel a pu nous apprendre, dans sa *Hierarchia cattolica mediae aevi*⁴, que le 23 mars 1347 (et non le 3 juin comme

¹ Zurich, 1756, t. XI, art. *Lausanne*.

² Annecy, 1759.

³ Cité dans la réimpression de l'*Abrégé*, en 1838.

⁴ Hanovre, 1896, t. I, p. 309.

l'a dit Girard¹⁾ le pape avait nommé évêque de Lausanne, François, doyen de Maurienne. Voilà un premier point acquis. Ce doyen est connu. Le 5 juillet 1342, assiste à une séance du chapitre de Lausanne *Franciscus Prepositi decanus Mauriennensis*²⁾, qui est évidemment le même qu'un chapelain de Belley du même nom pourvu en 1323 d'un canonicat à Lausanne³⁾. Ce François Prévôt, doyen de Maurienne, apparaît encore, le 3 mai 1346, dans un acte relatif à l'église de Genève⁴⁾. C'est certainement notre évêque, car dans un hommage qui lui fut prêté le 18 mai 1348 par noble Jean de la Roche, il est appelé *Franciscus Prepositi episcopus Lausannensis*⁵⁾.

Nous sommes ainsi définitivement fixés. L'évêque François n'a rien à faire avec les Montfalcon du Bugey ou d'ailleurs. C'est un Prévôt.

* * *

Quelle est maintenant cette famille Prévôt ? En créant le futur évêque chanoine de Lausanne le 10 juin 1323, le pape Jean XXII le surnomme *de Viriaco*. Il ne s'agit pas ici de Viry en Savoie, mais de Virieu-le-Grand au diocèse de Belley. François est en effet chapelain à Belley et c'est à Virieu qu'un membre contemporain de sa famille, Humbert Prévôt, est curé. Enfin, tandis que les Viry portent : « pallé d'argent et d'azur à la bande de gueules », parce qu'ils sont probablement une branche des Grandson, les Virieu ont d'« azur à trois vires d'argent », ce qui est précisément l'écu

¹⁾ Bibl. de la ville de Berne, Mscr., t. VI.

²⁾ A. C. V., série C IV, *Evêques*, n° 291, *Reg. cop. Laus.*, n° 1371. Acte de fondation de deux chapellenies à la cathédrale de Lausanne.

³⁾ *Lettres communes de Jean XXII*, 17,652. Cf. Reymond, *Dignitaires*, 421, 487.

⁴⁾ M. D. G., t. XVIII, p. 201.

⁵⁾ A. C. V., série A c 2, f° 88.

de François Prévôt, le lambel en moins. Ce lambel même offre quelque intérêt. Il signifie que les Prévôt sont une branche cadette des Virieu, branche cadette revêtue d'un office héréditaire. En 1442 et 1449, les tuteurs de Jean et Pierre Prévôt font recette de l'*avenaria prepositure apud Viriacum magnum in domo dictorum liberorum*¹. Cet office semble être analogue à ce qu'était chez nous celui du mayor ou du métral. Faute de titres antérieurs au XIV^{me} siècle, la descendance des Prévôt des Virieu ne peut être diplomatiquement prouvée. Mais un bon juge en la matière, M. le comte Pierre de Viry, le continuateur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, ne fait pas de difficulté de l'admettre en principe ; de même, nous dit-il, que les Vidomne, de Chaumont en Genevois, ne sont qu'une branche des seigneurs de Chaumont ; de même, ajouterons-nous, que les Mayors d'Avenches ne sont qu'une branche des nobles d'Avenches, et peut-être aussi les Métral de Rue des cadets des anciens seigneurs de Rue.

Cet ensemble de concordances nous autorise donc à croire que l'évêque François Prévôt appartenait bien à une branche de la famille de Virieu. Dans la langue populaire du moyen âge, ces Prévôt se sont aussi appelés, par contraction, Proust ou Prost, mais l'orthographe la plus correcte est celle de Prévôt. Des proches parents du futur évêque, on ne connaît guère qu'un ecclésiastique, Humbert Prévôt, qui était curé de Virieu et jurisconsulte en 1328², et mourut peu avant mars 1350³ pourvu, lui aussi, d'un canonicat à Lausanne ; un autre prêtre, Etienne Prévôt, qui fut chanoine

¹ Communication de M. le comte Pierre de Viry.

² M. D. G., t. XVIII, p. 67. Il se prononce dans un interdit lancé contre l'église de Genève.

³ A. C. V., série C Va, *Chapitre*, n° 896. Sa prébende est alors vacante ensuite de mort.

de Genève de 1371 à 1376¹, un damoiseau, Barthélemy Prévôt qui prêta hommages au comte de Savoie en 1343, un autre Amédée Prévôt de Virieu, lequel était en 1360 créancier des princesses de Savoie, dame de Vaud², et peut-être aussi un autre gentilhomme, François de Virieu, châtelain des Allinges et de Thonon, en 1331.

* * *

La première mention que nous ayons de François Prévôt lui-même est le bref pontifical du 10 juin 1323 qui le crée chanoine de Lausanne alors qu'il était déjà chapelain dans la cathédrale de Belley, curé d'Abigny et Pezy. En cette qualité, il participa le 5 juillet 1342, à la fondation par l'évêque Jean de Rossillon et le chapitre de deux chapellenies nouvelles à l'autel Saint-Jean l'Évangéliste en la cathédrale de Lausanne, derrière le maître autel³. Mais comme cet acte est le seul où il paraisse, on peut supposer que quoique l'évêque fût comme lui originaire de diocèse de Belley, il ne compta point parmi ses familiers. C'est que François était occupé ailleurs, au conseil du comte de Savoie, à Chambéry. Le comte Aymon l'a en si haute estime qu'en 1338 il l'envoie négocier à Paris, auprès du roi Jean de Bohême, le mariage du jeune Amédée, le futur comte Vert, avec la princesse Marguerite de Luxembourg⁴. Il est aussi en bons termes avec le baron de Vaud Louis de Savoie qui, en 1343 le fait nommer chanoine de Chartres⁵, et le pape le charge la même année de pacifier un conflit entre ce prince même et le cou-

¹ M. D. G., t. XVIII, p. 312, 323, et t. XXI, p. 164.

² Cordey, *L'acquisition du pays de Vaud par le comte Vert*, dans les M. D. R., t. VI, 2^{me} série, p. 85.

³ A. C. V., série C IV, *Evêques*, n^o 291.

⁴ Cordey, *Les comtes de Savoie*, p. 74, qui le qualifie à tort de doyen de Moûtiers.

⁵ *Miscellanea di Storia Italiana*, XXXVIII, p. 192, acte du 19 février 1343.

vent de Saint-Oyend, à raison de déprédations commises par leurs sujets dans le Jura¹. A la mort du comte Aymon, les tuteurs d'Amédée VI, le baron de Vaud et le comte de Genevois, le désignent en qualité de coarbitre dans un différend avec l'évêque de Genève². A ce moment, le doyen François Prévôt apparaît en tête du conseil du comte. Aussi ne doit-on pas être surpris de le voir appelé, le 23 mars 1347, à l'évêché de Lausanne en lieu et place de Geoffroi de Vairois, transféré le 19 février à l'évêché de Carpentras³. On peut considérer comme certain que cette nomination se fit par le pape, à la requête du comte de Savoie et du baron de Vaud, et que le chapitre de Lausanne n'y mit point opposition.

* * *

En plaçant François Prévôt sur le siège épiscopal de Lausanne, les tuteurs du comte de Savoie n'avaient peut-être pas seulement pour but de récompenser un conseiller avisé, mais aussi de s'assurer un partisan sûr dans un diocèse contesté. L'évêque de Lausanne était un prince indépendant, ne relevant que de l'empereur, mais au moment où nous sommes deux princes laïques cherchaient à le dominer : le comte de Savoie auquel un contrat léonin remettait déjà la moitié de la juridiction temporelle à Lausanne, et le dauphin du Viennois, qui était en même temps baron du Faucigny, et qui cherchait à obtenir de l'empereur le titre de vicaire impérial pour l'ancien royaume d'Arles et de Bourgogne, diocèse de Lausanne compris⁴. Le dauphin du Viennois

¹ *Lettres de Clément VI*, 535 - 36, et *Mém. Académie delphinale*, 1908, n° 354, p. 186.

² M. D. G., t. XVIII, p. 201, acte du 19 mai 1346. Voir aussi p. 194 et 198, conseils du 26 novembre 1345 et 3 mai 1346.

³ Eubel, *Hierarchia*, I, p. 374.

⁴ Cf. Fournier, *Le royaume d'Arles*, p. 400, où l'on voit qu'en 1333 c'est le roi de France lui-même qui songeait à ce vicariat impérial, et p. 449, où l'on relève des projets du conseil du dauphin Charles.

avait des intelligences dans la place ; en 1339 il avait disputé personnellement l'office de la sénéchalie de Lausanne à Guillaume de Compey, et avait obtenu de ce dernier la reconnaissance d'un droit de préférence¹. Le dauphin Humbert II ayant fait cession de ses Etats et de ses prétentions au fils aîné du roi de France, le rival n'en devint que plus redoutable pour le comte de Savoie. L'affaire du vicariat se liquida en 1356 en faveur du comte, mais en 1347 la situation était indécise, et l'on comprend par-là même le puissant intérêt que la cour de Chambéry attachait à la nomination de l'évêque de Lausanne.

L'espoir des princes de Savoie ne fut pas trompé. François Prévôt de Virieu fut pour eux un évêque pacifique et bien intentionné. L'un de ses premiers actes fut de régler avec les conseillers du comte, au nombre desquels il comptait lui-même naguère, un différend relatif à leurs droits réciproques à Vevey. Le compromis, qui est du 30 janvier 1348, reconnaît les droits de coseigneurie de l'évêque sur les bourgs du Vieux-Mazel et de Bottonens, et précise ceux que le comte, en sa qualité d'avoué épiscopal, a sur l'ensemble de la ville de Vevey². A la fin de la même année³, le puissant baron de Vaud Louis de Savoie meurt, laissant pour héritières sa femme et sa fille. Non seulement l'évêque ne leur fit aucune difficulté, mais encore il contracta le 25 janvier 1350 avec elles, ainsi qu'avec les villes de Berne et de Fribourg, un traité d'alliance et de protection

¹ Benjamin Dumur, *Les sénéchaux de Lausanne*, p. 24.

² M. D. R., t. VII, p. 136. De Montet, *Documents sur Vevey*, p. 179. Le 18 juin 1350, le comte de Savoie accorda aux sujets de l'évêque à Saint-Saphorin et à La Vaux de Lutry l'exemption du péage de Vevey. (M. D. R., t. VII, p. 142.)

³ Cordey, *Les comtes de Savoie*, p. 99, fixe cette mort à fin 1348. Le Fort (M. D. R., t. XXXV, p. 262) est du même avis.

mutuelle, destiné à assurer la paix au Pays de Vaud¹. Déjà, le 10 mars 1348, dans le même état d'esprit pacifique, François Prévôt avait conclu un traité de paix avec le comte de Gruyère².

* * *

Si maintenant nous examinons de plus près l'épiscopat de François Prévôt de Virieu, nous voyons que ce fut un homme d'ordre et de bonne administration. Son prédécesseur Geoffroi de Vairois avait gouverné son diocèse de Lausanne depuis Avignon, par des vicaires généraux. Ce régime était insolite et le nouveau prélat ne le continua pas. Il s'astreignit à la résidence. On ne le voit plus parmi les conseillers habituels du comte de Savoie. Dès le mois d'août 1347, il est installé. Il rachète à ce moment de Jean, coseigneur d'Estavayer, les prétentions de ce dernier sur les dîmes épiscopales de la région, notamment sur le bois de Sévaz³.

Comme souverain temporel, l'évêque de Lausanne avait des vassaux. François réclama leur hommage. Aymon de Cossonay arriva le premier, le 3 novembre 1347⁴. Puis vinrent

¹ Ch. Le Fort, *Un traité d'alliance au XIV^{me} siècle*, dans les M. D. R., t. XXXV, p. 255 et suiv. Ce traité fut signé le même jour et au même lieu (Payerne) qu'un autre traité par lequel les villes de Berne et de Fribourg faisaient la paix avec le comte de Gruyère et le seigneur d'Everdes.

² A. C. V., série A c 1, f^o 71 (analyse).

³ Schmitt et Gremaud, *Mémoires sur le diocèse de Lausanne*, p. 110.

⁴ A. C. V., série A c 2. Ce recueil enregistre les hommages suivants : 1347, novembre 8, Aymon de Cossonay ; 13, Mermet Lyonet de Lutry et Jean Mayor de Lutry ; 14, Nicod de Châtel, Nicod de Blonay ; 23, Pierre Mercier de Romont ; 29, Humbert Alleman et Conon Soutey ; décembre 3, Aymon de Chastonay ; 11, Jaquemet de Joulens ; 1348, avril 12, Pierre de Gumoëns ; 18, Jean et Rodolphe de la Roche ; novembre 4, Girard de Montfalcon ; 1349, rien ; 1350, 27 janvier, Amédée, comte de Genevois ; mai 18, Guillaume Trenchi de Willens ; juillet 22, Jean de Dizy ; septembre 7, Pierre, comte de Gruyère ; octobre 9, Perrod de Corbières ; novembre 3, Marguerite d'Eschagnens ; 1351, janvier 8, Perrod Syoneveys de Corbières ; novembre, Jean et Henri de Bubenbergh, Henri de Signau.

dans le même mois, le mayor de Lutry, le seigneur de Blonay, le baron d'Aubonne Humbert Alleman. D'autres de moindre envergure s'égrènent. Le 30 janvier 1348¹, on vit à l'Evêché le comte Amédée de Savoie prêter le serment d'allégeance en même temps qu'il signait l'accord relatif à Vevey. En avril apparaissent les seigneurs de Gumoëns et de la Roche. Puis la peste interrompt les réceptions. Le défilé reprend avec l'hiver. Girard de Montfalcon, seigneur d'Orbe et d'Echallens, promet, le 4 novembre 1348, fidélité pour Botsens. Rien en 1349 à cause de la peste et de la guerre. Mais au retour de Payerne où la paix avait été signée avec les villes de Berne et de Fribourg, le 27 janvier 1350, le comte de Genevois fit acte d'obédience en faveur de l'évêque en présence du comte de Savoie. Le comte Pierre de Gruyère se présente le 4 septembre 1350, d'autres s'échelonnent en 1351, et même le 2 août 1352, l'évêque de Lausanne réclame l'hommage du chantre de la cathédrale, Philippe Rovoyre².

Ces différents actes montrent François Prévôt fort soucieux des intérêts de son Evêché. Il le prouve encore en 1349 et 1350, en étendant le domaine épiscopal de la Roche par l'achat du château même³. Le 1^{er} juillet 1354, il déclare avoir dépensé plus de 4000 florins de ses propres deniers en faveur de l'église de Lausanne, soit pour le dégagement des châteaux de Lucens et de Glérolles hypothéqués avec leurs revenus par ses prédécesseurs, soit pour l'acquis d'hommages nobles, spécialement du château de la Roche⁴. Et cependant,

¹ Arch. de Turin, *Protocoles ducaux*, t. 42, p. 22.

² A. C. V., série A c 12 (*Livre rouge*), p. 57. L'inventaire de 1394 (A c 1, p. 34 et 37) mentionne encore en septembre 1350 les hommages de notables d'Avenches, en juin 1354 celui de Jean Métral de Lutry pour des biens à Corcelles-le-Jorat.

³ Schmitt et Gremaud, *Mémoires*, p. 111 - 12.

⁴ Reymond, *Dignitaires*, 391.

les revenus de l'Evêché étaient assez importants. Un compte de 1350¹ indique ce que lui redoivent ses châtelains et leurs receveurs, leurs propres dépenses payées. La somme est assez élevée : 523 livres qui représenteraient 52,000 francs de nos jours ; 480 hectolitres de vin qui en vaudraient 80,000 ; 400 hectolitres moitié froment, moitié avoine, à évaluer à 40,000 francs, sans compter 650 chapons, 20 livres de cire, l'orge, l'huile, les pois et les fèves. Nous ne savons malheureusement pas quels étaient, en regard, les frais de l'administration épiscopale ; nous savons seulement que le bailli de Lausanne Guichard du Bourg touchait un salaire annuel de 100 livres, soit 10,000 francs².

De son passage au conseil de Savoie, l'évêque François paraît avoir pris le goût d'une administration régulière. Cinquante ans plus tard, ses comptes sont les plus anciens que l'on conserve parmi les titres de l'Evêché³. C'est lui qui fit dresser par deux notaires ecclésiastiques, Aymon de Mégève et Pierre de Miribel, le premier recueil des hommages prêtés à l'évêque, qui est suivi du plus ancien inventaire connu des titres de l'Evêché⁴. C'est également à lui que remonte la première tentative du chapitre de Lausanne de dresser — à la suite du *Livre rouge* — un mémorial de ses séances, malheureusement incomplet et abandonné au bout de dix ans. François Prévôt reforma aussi la monnaie de Lausanne. D'après Morel-Fatio, ce fut lui qui la distin-

¹ A. C. V., série C IV, *Evêques*, n° 309. Nous avons réduit les muids et autres mesures de l'époque en hectolitres.

² A. C. V., série A c 2, f° 113.

³ Id., A c 1, f° 154.

⁴ Ce recueil fut commencé en 1349 - 1350. Il fut repris et développé en 1397 sous l'épiscopat de Guillaume de Menthonay, et seul ce nouveau registre (A c 1) a attiré l'attention des érudits. Le registre de Miribel contient cependant des indications que l'on ne retrouve pas ailleurs.

gua en surmontant d'une boule le temple carolingien, et il eut à défendre ses droits contre le comte de Neuchâtel ¹.

* * *

Le compte de 1350 auquel nous venons de faire allusion donne les noms des fonctionnaires épiscopaux. Un seul, le bailli de Lausanne, Guichard du Bourg, seigneur de Montdidier, est un gentilhomme du diocèse de Belley amené par l'évêque. Tous les autres sont des nobles vaudois ; les châtelains : Humbert de Palézieux pour Lucens ; Jean Riche pour Avenches ; Jean d'Illens pour Bulle ; Girard de Ferlens pour Villarzel ; Perrod de la Gravena pour la Roche ; Perrod de Billens pour Glérolles ; Jaques de Rive d'Ouchy ; Jean Mayor de Lutry ; les mayors de Lausanne et de Crissier ; avec une douzaine de métraux et de receveurs. L'un de ces fonctionnaires était le sénéchal de Lausanne Guillaume de Compey, avec lequel l'évêque composa, le 2 juillet 1352 ², précisant ses droits, lui en enlevant une partie moyennant compensation pécuniaire, et surtout exigeant de lui le premier hommage avant même celui dû par Compey au comte de Genevois. On voit par ce détail combien l'évêque avait à cœur d'assurer son indépendance envers et contre tous.

¹ M. D. R., t. XXXVI, p. 399. Les documents sur l'activité ecclésiastique de François Prévôt manquent. On le voit cependant en 1350 nommer un curé à Denezy, réservant le droit des religieux de Saint-Maire à ce que le curé soit pris parmi eux (A. C. V., série C IV, 309). Le 11 janvier 1352 son familier, Pierre de Miribel, curé de Dommartin, mourut ; c'était au chapitre à désigner son successeur, soit au chanoine qui faisait sa semaine de surveillance du chœur de la cathédrale ; or l'évêque, qui jouissait d'une prébende, était précisément cette semaine-là chanoine semainier (la surveillance était exercée en son nom par l'official Jean des Prez). Ce fut donc lui qui, comme chanoine semainier, présenta à lui-même, en tant qu'évêque, le clerc Richard Huguet d'Orbe pour nouveau curé de Dommartin (A c 12, f^o 56).

² Benj. Dumur, *Les sénéchaux de Lausanne*, p. 25.

François Prévôt de Virieu paraît avoir vécu en bonne intelligence avec les citoyens de Lausanne auxquels l'un de ses prédécesseurs Jean de Rossillon avait accordé l'autonomie communale. En revanche, il eut maille à partir avec les gens d'Avenches qui, le 14 juin 1350, alors qu'ils jouissaient déjà de franchises épiscopales, s'étaient constitués en « confédération » avec statuts, sans l'assentiment de l'évêque. Celui-ci les excommunia nominativement le 11 septembre. Puis l'apaisement se fit. Le 8 octobre, l'évêque chargea le curé de Romont, Jean de Trevaux et les donzels Perrod de Corbières et Jean d'Illens de négocier l'accord qui devait ensuite être ratifié par la cour séculière¹.

* * *

Un événement plus tragique devait assombrir la carrière de l'évêque François. Au printemps de 1348, la peste noire ou peste à bubons s'abattit sur l'Europe dont elle décima la population. Elle était partie de la province de Kontaïs en Chine, avait gagné l'Inde, la Perse, l'Égypte. Des marchands l'apportèrent en Italie. Durant l'année 1348, elle tua 500,000 personnes en Sicile, 100,000 à Naples, 80,000 à Rome, 100,000 à Venise, 100,000 encore à Florence, dont Boccace a décrit, dans la préface du *Décameron*, l'horrible désolation. L'épidémie gagna le Midi de la France. A Avignon où résidait le pape Clément VI, elle fit 30,000 victimes, dont Laure, l'amie de Pétrarque ; 16,000 succombèrent à Marseille, 45,000 à Lyon, 80,000 en Bourgogne, 80,000 à

¹ A. C. V., série A c 1, fo 136, 139 et série C IV, *Evêques*, nos 306 et 318. L'évêque François eut en outre un conflit d'un tout autre caractère avec les bénéficiaires des offices de doyens de Neuchâtel et d'Outre-Venoge qu'il voulait imposer en vertu d'une lettre du pape Clément VI et qui en appelèrent, le 29 décembre 1352, à la cour pontificale (A c 1, fo 57, analyse). On le voit d'autre part agir comme délégué apostolique en 1351 et 1352 contre les gens qui violaient les droits de l'évêché de Sion (Schmitt, *Mémoires*, 113, et M. D. R., t. XXXIII, p. 13 et 62).

Paris¹. La Savoie fut rapidement atteinte : on croit que deux de ses princesses en moururent, comme ailleurs des filles de France et le roi de Castille². La peste dévasta le Valais ; le nombre des feux tomba de 200 à 102 à Saint-Maurice, de 67 à 28 à Vouvry³. La mort noire continua sa route vers le Nord. On compta 14,000 victimes à Bâle, 26,000 à Strasbourg, 12 millions dans l'ensemble de l'Allemagne, dont 124,000 moines, et bientôt après 100,000 dans la seule ville de Londres.

Le diocèse de Lausanne fut aussi dévasté par le fléau. Il en subit les premières atteintes dans l'été 1348, mais c'est l'année suivante que le fléau fit le plus de ravages. Nous n'avons pas de détail précis pour la ville même de Lausanne. A Berne, en septembre 1349, il mourait 60 personnes par jour, et vers la Noël jusqu'à 120⁴. Le châtelain de la Tour-de-Peilz dit qu'il n'a rien reçu pour la location du four du comte, parce que, à cause de la pestilence de la mortalité, on n'y a rien cuit du 2 janvier jusqu'au jour de la reddition des comptes, 6 février 1350, soit pendant plus d'une année ; de même pour le four de Bourg vieux de Vevey⁵. L'année suivante, l'affermage du four de la Tour est abaissé de 35 à 25 sols. A Moudon, les testaments se multiplièrent jusque vers la fin de 1349 jusqu'à quatre par jour. En avril, un bourgeois laissa tous ses biens à l'hôpital, réservant 10 livres en faveur de ses cousins, pour le cas où ils ne mourraient pas de la peste⁶. Au lendemain de l'épidémie, on

¹ Ozanam, *Maladies épidémiques*, t. IV, p. 76 et suiv.

² Cibrario, *Storia delle mais. de Savoie*, t. III, p. 102.

³ V. van Berchem, *Guichard Tavelli*, p. 113 - 116.

⁴ *Chronique de Justinger*, éd. Studer, nos 165 et 168.

⁵ A. C. V., série A c 12.

⁶ Archives de Moudon, notamment l'acte du 7 avril 1349, et A. C. V., série A a 3, fo 3 et 7.

constata l'abandon à Moudon de plusieurs usines sur la Mérine, conséquence de la grande mortalité. Le village voisin de Chapelle fut à demi ruiné, et une seconde épidémie en 1365 l'acheva à tel point que l'office de la métairie fut abandonné faute d'activité possible¹. Peut-être faut-il rattacher à la même calamité le fait qu'en 1350 l'évêque ordonna un nouveau recensement de ses hommes taillables de Lavaux². A Vevey, en 1350, le cimetière étant surchargé, la ville acheta une vigne voisine pour y déposer les gens morts de la peste³. A Châtel-Saint-Denis, en 1349 et 1350, le four du comte qui rapportait annuellement 18 livres, ainsi que la scierie et la messellerie, ne rapportèrent plus rien, à cause de la mortalité de peste ; pour d'autres revenus, il y eut une diminution des deux tiers⁴.

Une des conséquences les plus lamentables de cette mortalité fut les persécutions contre les juifs que la rumeur publique accusait d'avoir empoisonné les fontaines et qui, sur ce soupçon, furent brûlés vifs dans nombre de villes d'Europe, et notamment chez nous à Villeneuve⁵. C'est en vain que le pape et nombre d'évêques intervinrent en faveur de ces malheureux. Les princes séculiers y virent l'occasion de faire main basse sur les fortunes des juifs, et l'on voit par les comptes et par d'autres documents que le comte de Savoie fut l'un des plus empressés à profiter de la circonstance ; le conseil de Chambéry prononça contre les juifs une confis-

¹ Archives de Chapelle ; document communiqué par M. le professeur Ch. Gilliard.

² A. C. V., série C IV, nos 320 et suiv.

³ de Montet, *Documents relatifs à l'histoire de Vevey*, p. 181.

⁴ Chanoine Philipona, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Châtel-Saint-Denis*. Châtel-Saint-Denis, 1921, p. 152 - 155, et aussi p. 175.

⁵ Reymond, *Les origines de Villeneuve*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1920, p. 340. Philipona, *Histoire de Châtel-Saint-Denis*, p. 240.

cation générale des biens, qui fut ensuite adoucie en saisie d'un tiers des fortunes. Les comptes montrent que le prince en tira de beaux revenus : 50,000 francs à la Tour seulement en 1349¹. Ajoutons qu'aucun document ne nous permet d'apprécier le rôle de l'évêque de Lausanne en cette triste affaire.

* * *

Comme on le voit, l'évêque François Prévôt de Virieu eut une carrière assez mouvementée. Elle fut courte. Au bout de sept ans, ce prélat fut las de gouverner un diocèse difficile. On le voit le 7 mai 1354 chercher en cour d'Avignon à permuter avec l'évêque de Maurienne Aymon de Savoie². Mais il mourut avant l'aboutissement de ses démarches. Le 1^{er} juillet, déjà malade, il fonda un anniversaire dans la cathédrale de Lausanne³ et il succomba le 28 septembre suivant⁴. Il pouvait être âgé de 60 ans. Sa succession fit l'objet de longs débats. Ses héritiers eurent maille à partir avec le trésor pontifical, avec lequel ils transigèrent moyennant versement de 1000 florins, 60,000 francs⁵. Quant au siège épiscopal lui-même, le comte de Savoie voulut y placer son cousin, Thomas de Savoie, l'évêque de Turin⁶. Mais ce fut Aymon de Cossonay qui l'emporta et il eut avec le comte de gros conflits qui durent faire regretter à ce dernier le pacifique François Prévôt de Virieu, dont la carrière méritait mieux, comme on le voit, qu'une brève mention.

Maxime REYMOND.

¹ A. C. V., série Ag. 10.

² A. Turin, *Protocoles ducaux*, t. 32, p. 113.

³ A. C. V., série C IV, n° 325.

⁴ *Nécrologe de Lausanne*, p. 190 et Eubel, *Hierarchia*, t. I, p. 309.

⁵ Kirsch, *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1908, p. 43.

⁶ Cordey, dans M. D. R., t. VI, 2^{me} série, p. 68.